

COMITÉ SCIENTIFIQUE

4.1 Les décisions de la Commission relatives aux mesures de conservation qui ont résulté des recommandations du Comité scientifique figurent à la section 8 du présent rapport. La Commission note les recommandations, les avis, les données requises et les programmes de recherche du Comité scientifique.

État et tendances de la pêche

4.2 La Commission note que la capture totale de krill déclarée en 1995/96 (95 053 tonnes) était inférieure de 20% à celle de 1994/95 (118 714 tonnes). Elle a été essentiellement réalisée par le Japon, la Pologne et l'Ukraine et à un moindre degré par le Panamá (pays non membre de la CCAMLR). Le niveau des captures de krill devrait rester semblable pendant la saison 1996/97 (SC-CAMLR-XV, paragraphes 2.1 à 2.7).

4.3 La capture totale de poisson déclarée pour la zone de la Convention pendant la saison 1995/96 s'élève à 8 826 tonnes et l'essentiel des captures (99%) concerne *Dissostichus eleginoides*. Le volume de capture est inférieur à celui déclaré en 1994/95. Le Chili et la France ont réalisé la majorité des captures respectivement dans la sous-zone 48.3 et la division 58.5.1. Bien que plusieurs pêcheries d'autres espèces aient été ouvertes en 1995/96, les captures déclarées étaient minimales (SC-CAMLR-XV, paragraphe 2.8 et tableau 5).

4.4 La Commission note l'intérêt considérable que suscite auprès de compagnies de pêche de divers États membres la pêche de *D. eleginoides* dans la zone de la Convention (SC-CAMLR-XV, paragraphes 2.12 à 2.14).

4.5 La Commission prend note du fait que le Comité scientifique a avisé le SCOI du niveau élevé des captures non déclarées provenant des sous-zones 58.6 et 58.7 qui n'avaient encore jamais fait l'objet d'opérations de pêche (SC-CAMLR-XV, paragraphe 2.9).

4.6 La Commission prend acte du fait que l'armement américain impliqué dans la pêche de crabe de la sous-zone 48.3 a capturé 497 tonnes de crabes en 1995/96 mais n'a plus l'intention de poursuivre ses activités en 1996/97. D'autres compagnies, toutefois, se montrent toujours intéressées par cette pêcherie (SC-CAMLR-XV, paragraphes 2.16 et 2.17).

4.7 Pour la première fois dans la zone de la Convention, une capture conséquente de calmar *Martialia hyadesi* a été effectuée par un navire coréen au cours d'une pêche expérimentale dans la

sous-zone 48.3 (capture totale de 52 tonnes). Un projet de mise en place d'une pêcherie de *M. hyadesi* dans la sous-zone 48.3, présenté conjointement par la république de Corée et le Royaume-Uni, est examiné à la section 6 du présent rapport.

Espèces dépendantes

Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR

4.8 La Commission remarque l'étape importante franchie par le Comité scientifique et le WG-EMM qui s'efforcent de présenter les tendances des indices de prédateurs contrôlés dans le cadre du CEMP sous une forme plus quantitative (SC-CAMLR-XV, paragraphes 3.10 à 3.14, 5.26 et 5.27).

4.9 Elle note par ailleurs que le Comité scientifique a approuvé plusieurs méthodes standard nouvelles relatives à la fixation d'instruments, à la collecte de données au moyen d'enregistreurs de temps/profondeur (TDR) et au suivi des pétrels du Cap et antarctiques, et qu'il recommande de les publier dans les *Méthodes standard du CEMP* (SC-CAMLR-XV, paragraphe 3.5).

4.10 La Commission note l'initiative du Comité scientifique sur le développement d'autres nouvelles méthodes de contrôle d'un certain nombre d'espèces et sur le maintien de relations étroites avec le Programme du SCAR sur les phoques de banquise de l'Antarctique (APIS) (SC-CAMLR-XV, paragraphe 3.6).

4.11 Il est noté qu'aucune proposition ne porte sur la protection des sites du CEMP, l'inclusion de nouvelles espèces dans le CEMP ou l'extension des attributions du CEMP (SC-CAMLR-XV, paragraphes 3.3, 3.18 et 3.19). Il est également noté que la Norvège mettra en place, au cours de la saison à venir, un site de contrôle du CEMP à l'île Bouvet (SC-CAMLR-XV, paragraphe 3.20).

4.12 La Commission note que le Comité scientifique demande à tous les Membres qui possèdent des données intéressantes qu'ils n'ont pas encore présentées de les compiler sous le format requis et de les adresser à la CCAMLR (SC-CAMLR-XV, paragraphe 3.21).

Populations de mammifères et d'oiseaux marins

4.13 La Commission prend note de l'avis procuré par la CIB et le SCAR au Comité scientifique en ce qui concerne l'état et les tendances actuels des populations de baleines et d'oiseaux dans la zone de la Convention. Selon les informations fournies sur l'état des populations de baleines, le petit

rorqual est l'espèce la plus abondante des baleines de l'océan Austral, comptant plus de 700 000 individus. L'estimation des populations de baleines bleues reste faible alors que certaines populations de baleines à bosse semblent avoir quelque peu récupéré (SC-CAMLR-XV, paragraphes 3.66 et 3.67). En ce qui concerne toutes les espèces d'albatros subantarctiques, les déclinés mis en évidence sont principalement causés par la mortalité accidentelle (SC-CAMLR-XV, paragraphes 3.74 à 3.76). La Commission se joint au Comité scientifique pour exprimer sa reconnaissance à la CIB et en particulier au SCAR qui ont fourni un travail considérable pour préparer ces rapports.

Contrôle et gestion de l'écosystème

Capture accessoire de poissons dans la pêcherie de krill

4.14 De nouvelles données sur la capture accessoire de juvéniles de poissons dans la pêche de krill, entre autres, d'anciennes données russes sur des campagnes d'évaluation du krill et des données de campagnes de pêche commerciale réalisées par le passé par le Chili, la Russie et l'Ukraine ont été présentées au Comité scientifique. Il est noté qu'une révision exhaustive des captures accessoires de poissons est actuellement effectuée par un groupe travaillant par correspondance sous la direction du chargé des affaires scientifiques (SC-CAMLR-XV, paragraphe 5.6).

Évaluation de l'écosystème et modélisation stratégique

4.15 Le Comité scientifique a concentré les travaux qu'il mène dans le cadre du modèle conceptuel du contrôle et de la gestion de l'écosystème sur l'approfondissement des connaissances des processus et liens qui existent entre les espèces exploitées, les espèces dépendantes, l'environnement et les pêcheries. Ces travaux ont pour objectif suprême de créer un mécanisme efficace de gestion de l'écosystème, tel que celui qu'envisage la Convention de la CCAMLR.

4.16 La Commission prend note d'une discussion du Comité scientifique à l'égard des dernières estimations de la consommation de krill par les otaries et les manchots dans la sous-zone 48.3, estimations qui ont été comparées aux anciens calculs de biomasse de krill (SC-CAMLR-XV, paragraphes 5.33 à 5.35).

4.17 La Commission se joint au Comité scientifique pour exprimer sa reconnaissance à l'ancien directeur des données du secrétariat de la CCAMLR, D. Agnew, qui a largement contribué aux

travaux du WG-EMM et pour remercier la Norvège d'avoir accueilli la réunion du WG-EMM en 1996 (SC-CAMLR-XV, paragraphe 5.39).

Prochains travaux et données requises

4.18 La Commission note que le Comité scientifique et le WG-EMM ont progressé dans le développement du contrôle et de la gestion de l'écosystème. Elle remarque, par ailleurs, que certaines tâches déjà identifiées ne sont pas terminées et que de nouvelles tâches ont également été identifiées (SC-CAMLR-XV, paragraphes 5.37 et 5.38).

Exemption pour la recherche scientifique

4.19 Le Comité scientifique a fait parvenir à la Commission un avis selon lequel le niveau actuel des captures de krill effectuées à des fins de recherche scientifique ne risque pas de compromettre l'intention exprimée au paragraphe 3 de la mesure de conservation 64/XII et, en conséquence, il suggère de maintenir à 50 tonnes la limite de capture fixée en vertu de l'exemption pour la recherche scientifique (SC-CAMLR-XV, paragraphes 7.1 à 7.3).

4.20 La Commission accepte cet avis et décide qu'au cas où la situation changerait, il conviendrait alors de réviser cette question et de solliciter l'avis du Comité scientifique à cet égard.

Gestion des données de la CCAMLR

4.21 La Commission remarque que plusieurs difficultés ont été rencontrées relativement à la banque de données (SC-CAMLR-XV, paragraphe 10.2) :

- i) des erreurs et omissions dues aux problèmes de validation des données avant et/ou après leur saisie dans la banque de données;
- ii) des difficultés d'accès dues à la connaissance trop limitée de la structure de la banque de données et à l'absence de directives sur ce sujet; et
- iii) un manque de données essentielles pour effectuer les analyses.

4.22 La Commission partage l'opinion du Comité scientifique selon laquelle il faudrait procéder à un examen de la banque de données afin de repérer les erreurs éventuelles et de les corriger, ainsi que d'identifier les jeux de données incomplets et les données manquantes. Pour aider à mieux cerner la banque de données et son fonctionnement, il semble important de dresser un inventaire des informations qui y sont renfermées et de créer un guide d'utilisation. La Commission accepte également la recommandation selon laquelle le nouveau directeur des données devrait s'attacher à effectuer cette tâche avant toute autre (SC-CAMLR-XV, paragraphes 10.3 et 10.4).

4.23 La Commission prend acte du fait qu'il est impossible au secrétariat, dans les circonstances actuelles, de procéder à l'exécution des tâches mentionnées au paragraphe 4.21 ci-dessus, principalement du fait que le poste de directeur des données est vacant et qu'il ne sera pas pourvu dans l'immédiat (SC-CAMLR-XV, paragraphe 10.5).

4.24 La Commission tient compte du fait que les groupes de travail demandent bien davantage de données et d'analyses, ce qui accroît considérablement le travail du service de gestion des données. Elle approuve les tâches prioritaires de gestion des données identifiées par le Comité scientifique et ses groupes de travail (SC-CAMLR-XV, paragraphes 10.5 à 10.10).

4.25 Le Comité scientifique a reconnu qu'afin de maintenir la qualité des analyses effectuées par le WG-EMM et le WG-FSA, et d'être en mesure de formuler des avis à la Commission, il était essentiel de poursuivre la mise à jour et la validation des informations contenues dans la banque des données. Les difficultés décrites aux paragraphes 10.2 et 10.5 du rapport du Comité scientifique (SC-CAMLR-XV) ne pourraient qu'empirer du fait de la prolifération de nouvelles pêcheries. La Commission prend note des points de vue exprimés par le Comité scientifique.

Publications

4.26 Le Comité scientifique recommande à la Commission d'envisager de renouveler la période d'essai de *CCAMLR Science* de trois ans. La Commission se joint au Comité scientifique pour féliciter le Chargé des affaires scientifiques de l'excellent travail qu'il a fourni pour publier un journal d'une qualité si soignée. Il souligne également que ces résultats auraient été impossibles à atteindre sans l'aide de toute l'équipe du secrétariat chargée de la publication, notamment celle de la secrétaire responsable des publications (SC-CAMLR-XV, paragraphes 12.1 à 12.5).

4.27 Le Comité scientifique recommande de poursuivre la publication des *Résumés scientifiques de la CCAMLR* (SC-CAMLR-XV, paragraphe 12.8).

4.28 En ce qui concerne les autres publications, le Comité scientifique recommande la réédition revue et augmentée du *Bulletin Statistique*, du *Manuel de l'observateur scientifique* et de la nouvelle édition des *Méthodes standard du CEMP*. Les travaux relatifs au *Guide d'initiation à l'approche de gestion de la CCAMLR* se poursuivront pendant la période d'intersession (SC-CAMLR-XV, paragraphes 12.9 et 12.10).

Activités du Comité scientifique
pendant la période d'intersession de 1996/97

4.29 La Commission note les activités que le Comité scientifique entreprendra pendant la période d'intersession de 1996/97 (SC-CAMLR-XV, paragraphes 13.1 à 13.4 et 13.9).

4.30 La Commission prend note du fait qu'un second programme de recherche conjoint est prévu dans la zone de la péninsule Antarctique de décembre 1996 à février 1997, preuve de la solidité des liens de coopération unissant les membres de la CCAMLR. L'Allemagne, le Brésil, la République de Corée et les États-Unis envisagent de participer à ce programme conjoint. La coordination des efforts de recherche dans le secteur de l'océan Indien fait également l'objet d'un examen (SC-CAMLR-XV, paragraphes 13.5 à 13.8). La Commission se félicite des liens de coopération qui se développent entre les membres de la CCAMLR.

Élection du président du Comité scientifique

4.31 La Commission félicite D. Miller (Afrique du Sud) de sa nomination à la présidence du Comité scientifique. Elle exprime sa profonde gratitude à K.-H. Kock pour son éminente contribution à la présidence du Comité scientifique ces quatre dernières années.

4.32 En mettant fin à la présentation de son rapport, K.-H. Kock exprime sa gratitude à la Commission pour la confiance dont elle a fait part tant vis-à-vis de ses travaux que de ceux du Comité scientifique pendant les quatre années qu'a duré son mandat. En réponse, le secrétaire exécutif remercie K.-H. Kock, au nom de la Commission et du secrétariat, de son dévouement à la cause de la CCAMLR et de son travail assidu ainsi que du soutien qu'il a offert au secrétariat.